

Bruxelles, le 6 mai 2022
(OR. fr)

8692/22

**Dossier interinstitutionnel:
2020/0340(COD)**

**CODEC 593
TELECOM 185
COMPET 281
MI 337
DATAPROTECT 126
JAI 573**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL portant sur la gouvernance européenne des données et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (règlement sur la gouvernance des données) (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 25 novembre 2020, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 114 du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 27 avril 2021².
3. Le Comité des régions a été consulté.
4. Le 6 avril 2022, le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil³.

¹ 13351/20.

² OJ C 286, 16.7.2021, p. 38–44.

³ 7853/22.

5. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen qui figure dans le document PE-CONS 85/21.
6. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Après signature par les présidents du Parlement européen et du Conseil, l'acte législatif sera publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.
